

**Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues
du 24 septembre 2024**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21/05/2024

- 1 – Délibération classement parcelles
- 2 – Délibération transfert PLU
- 3 – Délibération nom du lotissement
- 4 – Convention en énergie partagée
- 5 – Questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ

Date de la convocation : 16/09/2024

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Membres	Présents	Procurations	Absents
ABÉNIA Loïc			x
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone	x		
DA FURRIELA Thierry (2 ^{ème} adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine			x
FABRY Stéphane	x		
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie			x
GARCIA Serge	x		
HILAIRE Olivier (1 ^{er} adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent	x		
PINATON Aubry			x
REIS Mickaële	x		

Secrétaire de séance : BIELLE Simone

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Mme Simone BIELLE.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21/05/2024

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? » Ce procès-verbal est approuvé

Madame le Maire informe le conseil des décisions prises :

2024-17 prime pouvoir d'achat (accord du conseil séance du 2 avril 2024)

Modification de l'arrêté concernant l'éclairage public suite aux doléances concernant les écoliers qui empruntent le bus scolaire le matin.

Le conseil municipal prend acte

1- Classement parcelles

4 voiries sont classées dans le domaine privé communal, elles doivent faire l'objet d'un classement dans le domaine public.

La délibération est adoptée à l'unanimité N° d'ordre 2024-18

2- PLUI

Le conseil communautaire de la CCPAP a approuvé la prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme. La commune doit délibérer sur ce transfert de compétence.

Le Plan Local d'Urbanisme deviendrait le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le conseil accepte à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité N° d'ordre 2024-19

3- Nom du futur lotissement

Madame le Maire demande au conseil de nommer le nouveau lotissement construit par les OPH. Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité :

Lotissement Camp de Mesous

La délibération est adoptée à l'unanimité N° d'ordre 2024-20

4- Convention en énergie partagée

La CCPAP a mis en place un poste de Conseiller en Energie Partagée. Ce CEP permet de disposer de la compétence et d'aider à faire des choix pertinents en matière d'Energie sur le patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule...) de nous accompagner dans toutes les démarches touchant à la gestion d'énergie en eau.

Cette personne sera mutualisée entre la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées pour 25% de son temps de travail et les 34 communes du territoire (pour les 75% restants à charge) par le biais d'une convention de mutualisation pour une durée de trois ans.

Notre commune va bénéficier de 15h96 de temps de travail annuel pour un montant de 303.65€ par an soit 0.58€ par habitant et ce pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal donne autorisation pour signer la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité N° d'ordre 2024-21

5- Plan Communal de Sauvegarde

La Plan Communal de Sauvegarde doit-être mis à jour avant mars 2025. Un nouveau risque doit-être intégré « Feu de forêt ». Le PCS est un document opérationnel, établi sous l'autorité du maire, qui prévoit l'organisation de la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Le projet a été envoyé par mail à tous les conseillers pour lecture et avis. Aucun retour n'a été observé, Madame le Maire demande au conseil l'approbation de la révision du PCS.

Le Conseil Municipal approuve la révision du PCS et autorise Madame le Maire à prendre un arrêté portant adoption de la révision du PCS.

La délibération est adoptée à l'unanimité N° d'ordre 2024-22

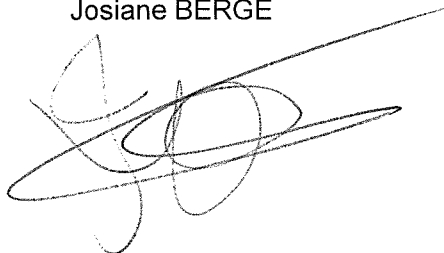
6- Questions diverses

- Projet local des associations : le bien est classé en local d'activité. La commune ne peut percevoir de subventions (DETR). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de changer la destination de ce bien. Le projet est suspendu.
- Les travaux des OPH doivent débuter début novembre.
- L'engagement « participation citoyenne » a été acté par la signature le vendredi 6 septembre 2024 en présence du chef d'escadron M. LENOIR et du lieutenant HEIJBOER ainsi que des référents. Un projet de caméra doit être étudié avec le préventeur de la préfecture qui doit intervenir sur la commune.
- Madame le Maire a présenté le nouveau logo de la commune. Le conseil a approuvé à l'unanimité.
- La commune doit se doter d'un schéma communal de défense incendie. Ce dispositif permet de repérer les zones peu ou pas desservies. Problème à Guilhot le débit est sous-dimensionné. Nous avons demandé un devis à Véolia : 73132.08€. Nous sommes dans l'attente du devis du SVOM pour l'installation d'une borne route de Saint Bauzeil.
- Madame le maire demande au conseil l'accord pour le renouvellement de la convention de mise à disposition avec le SIVE. OUI à l'unanimité.
- Réflexion sur le modèle de plaques pour l'opération une « naissance un arbre »
- La rencontre « nouveaux arrivants et naissances » aura lieu le vendredi 29 novembre 2024 à 18h30.
- Les colis de fin d'année seront commandés chez le traiteur Rouch.
- La commune est confrontée à un manque de civisme. Il est régulièrement déposé à la boîte à livres des objets. Le Conseil Municipal demande à l'agent municipal que tous ces objets soient emmenés immédiatement au SMECTOM.
- Problème de chats errants sur le village. Convention à faire avec la Clinique vétérinaire du Mas pour prendre en charge les frais de stérilisation et de tatouage mais les administrés doivent prendre rendez-vous et emmener les chats à la clinique. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour signer la convention.
- La commune a reçu des doléances concernant les acacias qui jouxtent le cimetière côté nord et qui salissent les tombes. Par l'intermédiaire d'un propriétaire d'un terrain le nettoyage a été fait. Après cette opération, derrière le local municipal, est apparu du bois coupé, des grilles, des sièges.... Il faut débarrasser le lieu. La ferraille sera vendue au profit de la commune.
- Réflexion matériel de tonte. La commune possède 2 tondeuses à usages spécifiques. Une de ces tondeuses est abîmée et nous sommes dans l'attente d'un devis. Le conseil municipal demande de faire venir un professionnel afin de nous guider dans la décision.
- Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 10 décembre 2024 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

La présidente de séance

Josiane BERGÉ



Le secrétaire de séance

Simone BIELLE

